



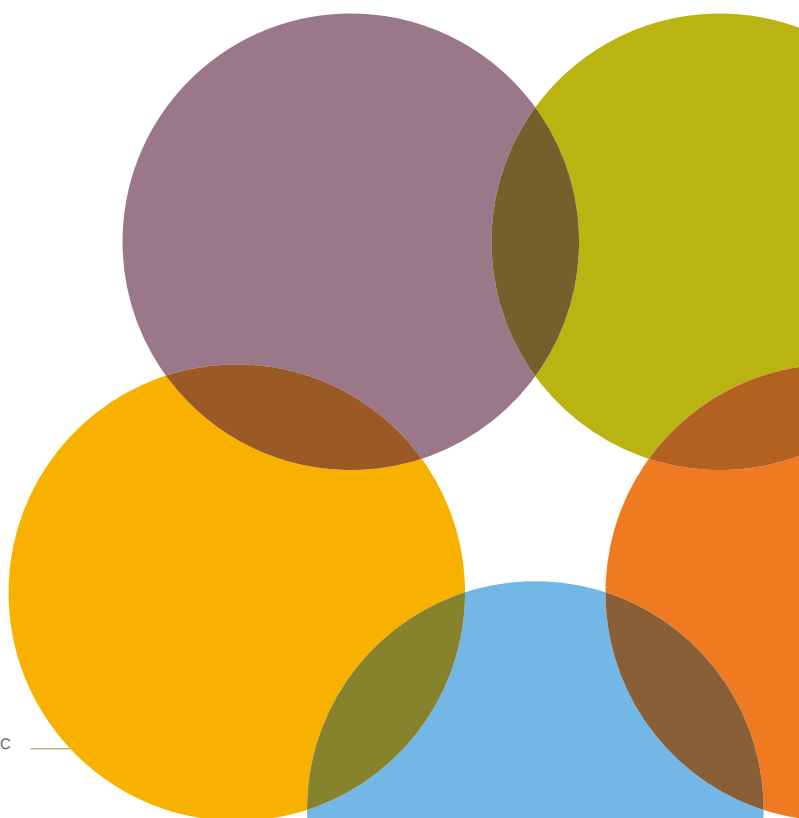
REGROUPEMENT DES
CÉGEPS DE RÉGIONS

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027 DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC



Table des matières

Synthèse des recommandations	3
Introduction	4
Investissements en infrastructures	5
Formation continue	6
Soutien à la recherche	7
Réussite étudiante	8
Immigration	9
Conclusion	10
Références	11



Synthèse des recommandations

● **Recommandation 1**

Tenir compte du fait que les cégeps de régions offrent des services servant à l'ensemble de la communauté et obtenir des budgets en conséquence, avec flexibilité et en respect de l'autonomie des cégeps, ce qui interpelle, notamment, les ministères de l'Enseignement supérieur, des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Culture et de l'Éducation (Sport, Loisirs et Plein air).

● **Recommandation 2**

Bonifier le financement de la formation continue et rendre sa gestion plus agile pour les cégeps, notamment pour assurer une prévisibilité dans le développement de nouveaux programmes.

● **Recommandation 3**

Augmenter les sommes pour la recherche collégiale dans les cégeps.

● **Recommandation 4**

Rehausser et pérenniser les sommes allouées aux PARES et PASME.

● **Recommandation 5**

Reconnaître aux cégeps un rôle accru dans la gestion des admissions internationales, incluant l'émission des CAQ étudiants.

Introduction

Les cégeps de nos régions sont plus que des établissements d'enseignement : ils sont des piliers économiques, sociaux et culturels indispensables qui façonnent l'avenir de nos communautés. En maintenant les jeunes au sein de celles-ci, en intégrant les personnes immigrantes et en renforçant l'attractivité de leurs territoires, ils incarnent la vision de Guy Rocher, père du réseau collégial québécois, qui souhaitait démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et faire des cégeps un moteur de développement régional.

Depuis 2020, le Regroupement des cégeps de régions (ci-après « RCR ») réunit douze établissements du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de promouvoir et défendre une offre de formation collégiale diversifiée, innovante et liée aux réalités locales. Il faut comprendre que les besoins de ces cégeps sont différents de ceux des centres à haute densité. À travers ces efforts de représentation, le RCR œuvre pour une accessibilité à la formation générale et technique en région qui favorise l'augmentation du taux de scolarisation et assure une vitalité régionale.

Les recommandations présentées dans ce mémoire s'inscrivent pleinement dans le sillage de celles de la Fédération des cégeps, tout en soulignant les particularités et besoins propres aux cégeps de régions. À l'instar de Guy Rocher, nous souhaitons miser sur l'éducation pour bâtir des communautés fortes, inclusives et solidement enracinées dans leur communauté.

Sylvain Gaudreault

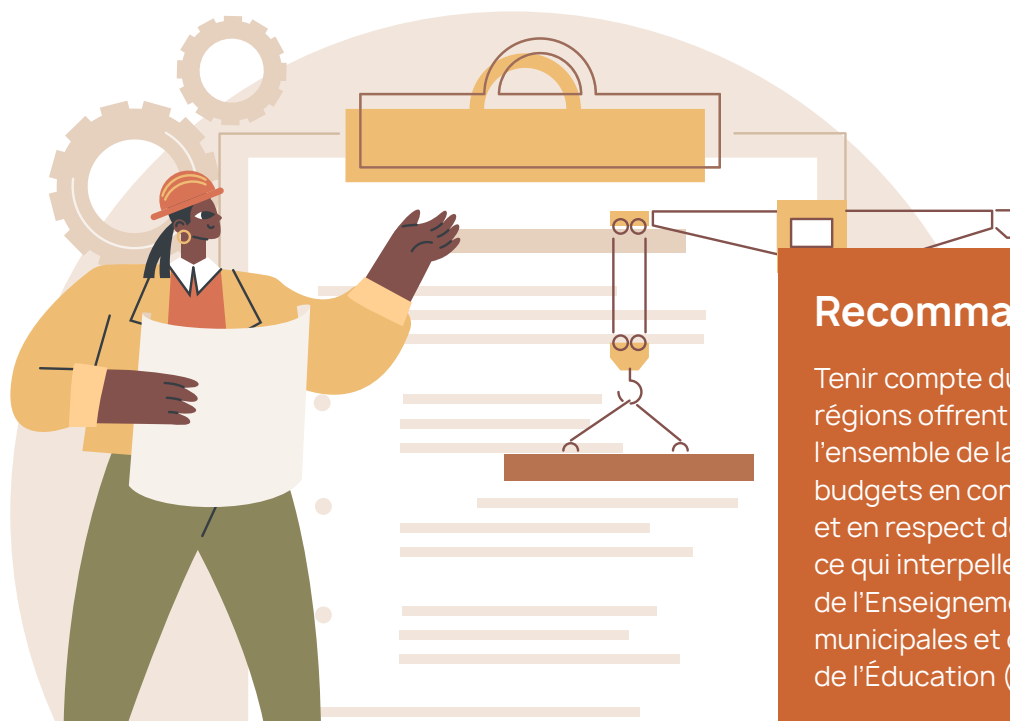
Président, Regroupement des cégeps de régions
Directeur général du Cégep de Jonquière



Investissements en infrastructures

Partout au Québec, les cégeps représentent bien plus qu'un lieu d'apprentissage : ils sont un point d'ancrage communautaire par leurs infrastructures, leurs installations et leurs offres de service. Les cégeps offrent notamment des possibilités de location de salles à divers organismes communautaires, des amphithéâtres pour des spectacles et rendent disponibles leurs infrastructures sportives pour animer leur communauté. Cette ouverture à la communauté se traduit par des centaines d'heures d'utilisation des gymnases, piscines, stades et autres équipements chaque année. Bien que tous les cégeps connaissent des enjeux, il nous apparaît important de faire ressortir l'aspect particulier des infrastructures et de l'offre de service communautaires des cégeps de régions, car pour certains d'entre eux, ils sont les seuls dépositaires de services dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres. Ainsi, les cégeps de régions se révèlent être une source essentielle d'infrastructures de qualité accessibles à l'ensemble de la population. Cependant, les sommes nécessaires au maintien des infrastructures qui s'usent prématurément ne sont pas ajustées. C'est donc à même leur budget que les cégeps doivent assumer le fardeau de l'entretien et du maintien d'actifs utilisés bien au-delà de leur mission première.

En ce sens, il apparaît nécessaire de revoir la manière dont sont financées ces infrastructures partagées. Dans les faits, le ministère de l'Enseignement supérieur ne peut à lui seul assumer la responsabilité d'infrastructures qui desservent largement la communauté régionale. Il est donc essentiel de travailler de concert à l'élaboration de budgets adaptés et flexibles pour assurer le maintien, la modernisation et l'amélioration des actifs ainsi que de l'offre de service communautaire, et ce, dans le respect de l'autonomie des établissements.



Recommandation 1

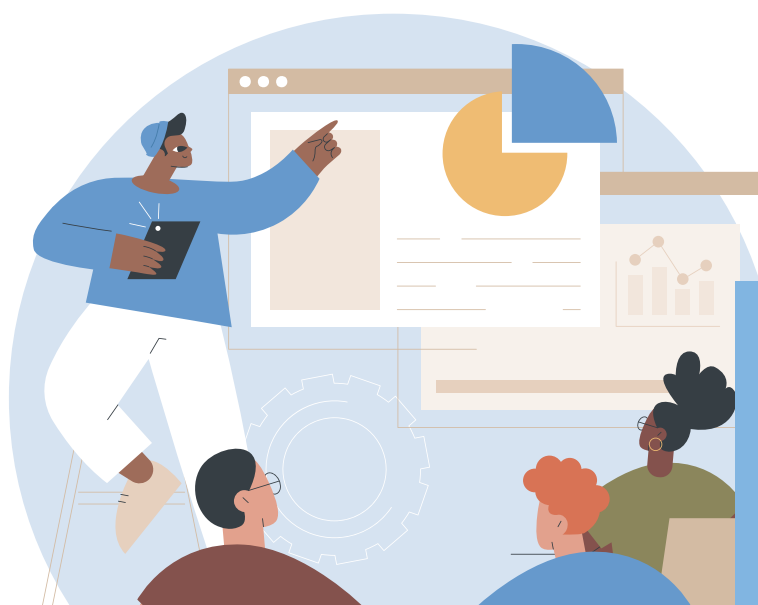
Tenir compte du fait que les cégeps de régions offrent des services servant à l'ensemble de la communauté et obtenir des budgets en conséquence, avec flexibilité et en respect de l'autonomie des cégeps, ce qui interpelle, notamment les ministères de l'Enseignement supérieur, des Affaires municipales et de l'Habitation, de la Culture et de l'Éducation (Sport, Loisirs et Plein air).

Formation continue

Les cégeps de régions jouent un rôle clé dans le développement et la qualification de la main-d'œuvre. Ainsi, la formation continue est un véritable enjeu stratégique : l'offre de formation disponible doit donc refléter les réalités du marché du travail local et régional. À cette enseigne, lorsque la formation continue est adéquatement financée et alignée sur les besoins du milieu, par exemple, lorsque les bassins de recrutement ne sont pas les mêmes qu'en milieu urbain, elle devient un catalyseur qui engendre une vitalité économique et une rétention des employés en région.

La diminution des sommes allouées par le gouvernement à la formation continue entraîne des effets préoccupants sur la capacité des cégeps de régions à remplir leur rôle en qualification de la main-d'œuvre. Les cégeps de régions tentent tant bien que mal de demeurer des leaders dans leurs secteurs d'expertise afin de soutenir les entreprises locales. Toutefois, avec la réduction du financement, plusieurs établissements se trouvent dans l'impossibilité de développer de nouvelles Attestations d'études collégiales (AEC), particulièrement lorsqu'ils ne disposent pas déjà de programmes reconnus comme priorités nationales. Ces occasions manquées, qui sont le résultat d'un financement limité, freinent leur agilité, leur contribution à l'innovation locale et compromettent directement la réponse aux besoins de main-d'œuvre spécifiques à leur territoire.

Il est impératif de maintenir, voire d'accroître, le financement des enveloppes pour la formation continue et de remettre en place un financement pour des certifications collégiales, afin de soutenir nos entreprises qui vivent les contrecoups des tarifs américains, notamment dans les secteurs de l'aluminium, de l'acier, de la transformation des produits forestiers, de l'agriculture, etc. Ces secteurs sont cruciaux pour nos régions qui veulent se diversifier. Nous aurons à appuyer ces entreprises dans l'amélioration de leur productivité ou les appuyer dans le réalignement de leurs exportations. Il faut donner aux cégeps la marge de manœuvre pour soutenir la formation continue de leur communauté et reconnaître leur capacité à réaliser les diagnostics de besoin de formation.



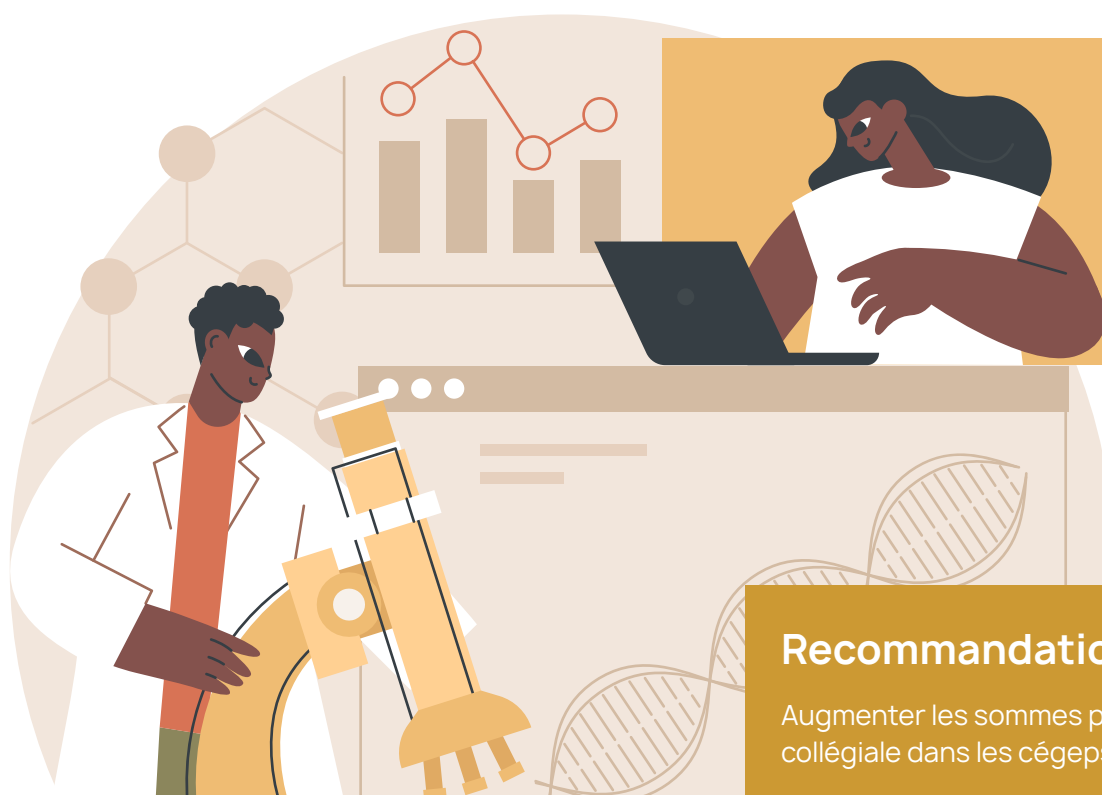
Recommandation 2

Bonifier le financement de la formation continue et rendre sa gestion plus agile pour les cégeps, notamment pour assurer une prévisibilité dans le développement de nouveaux programmes.

Soutien à la recherche

L'innovation est la principale réponse pour le développement de l'autonomie économique du Québec et de ses régions dans le nouveau contexte sociopolitique contemporain. Il devient donc impératif de renforcer les mécanismes qui soutiennent l'innovation dans les cégeps, particulièrement dans les cégeps de régions. À cet égard, les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) en sont un exemple probant. Ces instances de recherche, d'innovation et de transfert, qui mobilisent des centaines de professionnels répartis dans toutes les régions du Québec, jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la productivité et de la compétitivité technologique des PME. À titre d'exemple, ils permettent le développement de propriété intellectuelle, offrent du conseil technique de pointe ou assurent le transfert de connaissances sous diverses formes.

En région, les pôles de recherche permettent l'attraction de la main-d'œuvre, de chercheurs et l'implantation de PME tout en assurant une rétention de la population active pour ainsi réduire l'exode vers les grands centres urbains. La recherche permet de développer des écosystèmes d'innovation qui favorisent la fierté régionale et l'ancrage identitaire des communautés. En somme, en bonifiant les sommes pour la recherche dans les cégeps, de surcroît en région, le gouvernement du Québec fait un investissement stratégique qui permet un fort rendement collectif en favorisant une compétitivité, une indépendance et une résilience économique.



Recommandation 3

Augmenter les sommes pour la recherche collégiale dans les cégeps.

Réussite étudiante

La pandémie de COVID-19 a laissé des traces profondes au sein du réseau collégial, où l'on constate encore aujourd'hui un niveau inédit d'étudiants vivant avec des enjeux de santé mentale. Cette réalité demande au cégep d'offrir un soutien accru quant au bien-être psychologique, afin notamment de favoriser la réussite étudiante. Les investissements réalisés depuis 2021 grâce au Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et au Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) ont permis, en ce sens, de mettre en place un réseau de ressources crucial dans les cégeps. Ces mesures ont contribué à renforcer l'encadrement offert aux étudiants, à soutenir la prévention et à professionnaliser l'aide psychosociale. Toutefois, les pressions budgétaires actuelles menacent la pérennité de ces acquis en rendant réel le risque de voir diminuer les services.

Les besoins psychosociaux sont encore plus sensibles en région, dans la mesure où l'accès aux soins en santé mentale est souvent limité. Dans certains cas, les cégeps sont la première ou la seule porte d'entrée vers des services psychosociaux accessibles et gratuits. À cet égard, les statistiques démontrent que les jeunes issus de régions rurales et de milieux défavorisés accèdent en moins grande proportion aux études postsecondaires que ceux des milieux urbains. Par exemple, selon l'Observatoire québécois des inégalités (2025 : 111), seuls 14 % des jeunes hommes et 31 % des jeunes femmes de familles défavorisées de la Côte-Nord poursuivent des études collégiales, alors qu'à Montréal, ces proportions atteignent 51 % et 69 %. Ces écarts importants montrent à quel point les cégeps régionaux, surtout lorsqu'ils disposent d'un soutien adéquat en santé mentale et en réussite éducative, peuvent devenir des moteurs de transformation sociale capables de contrer la reproduction de déterminants de santé défavorables.

En soutenant la réussite et la santé mentale des étudiants, on favorise d'une part la diplomation et, d'autre part, on consolide la formation technique essentielle pour la main-d'œuvre en région. Ainsi, à l'instar de la recommandation de la Fédération des cégeps, nous demandons de rehausser et pérenniser le financement de ces programmes, et ce, afin de protéger les acquis, répondre aux besoins persistants et assurer un développement équitable et durable de l'enseignement supérieur à travers l'ensemble du Québec.



Recommandation 4

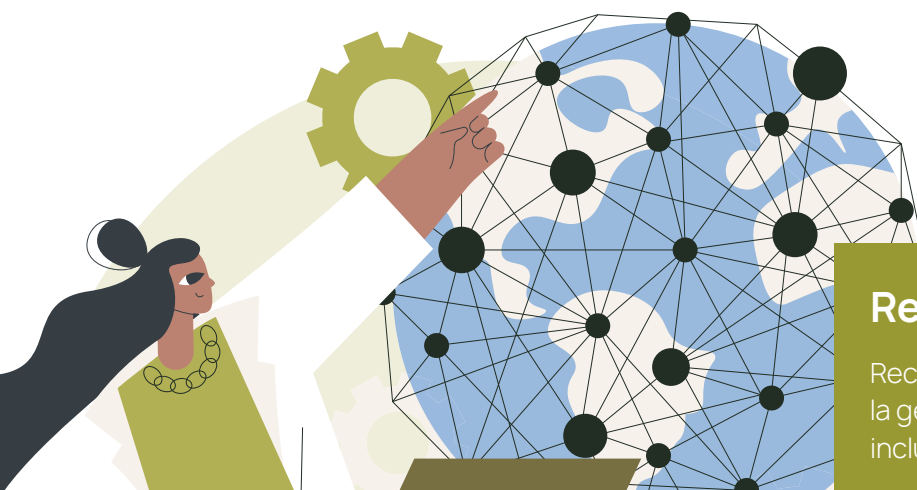
Rehausser et pérenniser les sommes allouées aux PARES et PASME.

Immigration

Les constats récents du Vérificateur général, énoncés dans le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026 (2025) combinés aux analyses du *Mémoire du Regroupement des cégeps de régions en réponse à la consultation gouvernementale sur la planification pluriannuelle en immigration 2026-2029* (ci-après «mémoire»), mettent en lumière une problématique centrale. Le RCR rappelle que les cégeps publics en région ont démontré leur capacité à gérer de manière autonome, responsable et exemplaire leurs processus d'admission et l'accompagnement des étudiants internationaux. Ils ont su mettre en place des mécanismes internes pour respecter les exigences normatives et établir leurs propres seuils, sans compromettre l'intégrité de leurs pratiques. Cette autonomie, déjà éprouvée, doit être reconnue et consolidée. Dans une perspective d'équité et d'efficacité administrative, le RCR rappelle qu'il a déjà proposé de confier aux cégeps, dans son mémoire 2026-2029, en tant qu'organismes parapublics, un rôle de mandataires dans l'émission des Certificats d'acceptation du Québec (ci-après «CAQ») étudiants. Une telle approche, déjà utilisée dans l'aide financière aux études, permettrait d'assurer une gestion plus cohérente, mieux arrimée aux réalités du terrain.

Ces enjeux prennent une importance accrue dans les régions, où l'immigration étudiante constitue un levier essentiel pour maintenir la vitalité démographique, soutenir les besoins de main-d'œuvre et assurer la pérennité des services publics. Les données du Portrait économique des régions du Québec (2025 : 99) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie indiquent des perspectives démographiques particulièrement défavorables : des diminutions marquées de population d'ici 2035 sont attendues au Bas-Saint-Laurent (-2,29 %), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (-2,88 %), en Abitibi-Témiscamingue (-3,13 %), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-2,38 %) et surtout sur la Côte-Nord (-7,34 %).

Les cégeps, forts de leur expérience et de leur proximité avec les réalités locales, sont les mieux placés pour identifier les programmes à protéger selon les besoins réels des territoires et pour assurer une gestion raisonnable et responsable de leur capacité d'accueil : il apparaît donc nécessaire de revoir la méthode de détermination des quotas et les règles qui en encadrent l'application, à l'instar de la recommandation 4 faite par le Vérificateur général du Québec (2025 : 196) dans son rapport annuel.



Recommandation 5

Reconnaître aux cégeps un rôle accru dans la gestion des admissions internationales, incluant l'émission des CAQ étudiants.

Conclusion

Depuis bientôt 60 ans, les cégeps de régions se sont affirmés comme de véritables pôles d'innovations sociales, culturelles et économiques tout en conservant en leur centre leur mission première, qui est celle d'augmenter l'accès à l'enseignement supérieur en assurant l'équité à la population. Ce travail commande d'assurer une vision incarnée de leurs responsabilités pour maintenir leur capacité à offrir des formations accessibles et à jouer leur rôle de liant communautaire. Il s'avère donc impératif que le gouvernement appuie davantage leur action et leur expertise de terrain. Les recommandations présentées dans ce mémoire prébudgétaire s'inscrivent précisément dans cette perspective.

Dans un contexte de pressions accrues sur les cégeps de régions, qui jouent un rôle structurant tant sur le plan de la formation que du développement socioéconomique et culturel de leurs communautés, il est essentiel que le prochain budget traduise une reconnaissance concrète de leur contribution à l'ensemble du Québec. Les recommandations formulées visent à doter les cégeps de régions des leviers nécessaires pour remplir pleinement leur mission : des budgets adaptés et flexibles tenant compte de leur rôle communautaire et intersectoriel (Recommandation 1), un financement bonifié et une gestion plus agile de la formation continue afin d'assurer la prévisibilité et le développement de nouveaux programmes en région (Recommandation 2), ainsi qu'un soutien accru à la recherche collégiale dans les cégeps de régions (Recommandation 3). La rehausse et la pérennisation des sommes allouées aux PARES et au PASME demeurent également essentielles pour assurer la stabilité des cégeps de régions (Recommandation 4). Enfin, la reconnaissance d'un rôle accru des cégeps de régions dans la gestion des admissions internationales, incluant l'émission des CAQ étudiants, constitue un levier stratégique pour l'attractivité, la vitalité et la pérennité des régions (Recommandation 5).

Références

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. 2025. Portrait économique des régions du Québec Site consulté le 13 janvier 2026. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeresorganismes/economie/publications/portraits-socioeconomiques>

Observatoire québécois des inégalités. Août 2025. Bulletin de l'égalité des chances en éducation. Site consulté le 13 janvier 2026. <https://observatoiredesinegalites.com/egalite-des-chances-les-jeunes-des-regions-rurales-accedent-moins-a-luniversite/>

Regroupement des cégeps de régions. 2025. Mémoire du Regroupement des cégeps de régions en réponse à la consultation gouvernementale sur la planification pluriannuelle en immigration 2026-2029, 42 pages.

Vérificateur général du Québec. 2025. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026, 324 pages.



REGROUPEMENT DES
CÉGEPS DE RÉGIONS

